



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC54/8
23 février 2004

Cinquante-quatrième session
Brazzaville, Congo, 30 août – 3 septembre 2003

ORIGINAL : FRANÇAIS

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE L'ASSEMBLÉE
MONDIALE DE LA SANTÉ

Rapport du Directeur régional

Le présent document est destiné à faciliter les travaux de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, conformément aux décisions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la méthode de travail et à la durée de l'Assemblée de la Santé. Le Comité régional est invité à examiner ce document et à donner des avis sur les projets de décision de procédure. Les décisions adoptées seront transmises au Directeur général.

SOMMAIRE

	Paragraphes
CINQUANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	1 – 7
Conclusions de l'Assemblée	2 – 5
Tables rondes ministérielles	6 – 7
MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	8 – 22
Pouvoirs	13
Remboursement des frais de voyages	14
Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé	15
États Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	16
Pratique en vigueur pour la désignation des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	17
Arrangements proposés pour la désignation des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	18
États Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif de mai 2005	19 – 22
COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ	23 – 29
Réunion informelle du Comité régional	28 – 29
QUESTIONS TECHNIQUES	30

ANNEXES

	Page
1. Présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé	7
2. Répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes ...	8

CINQUANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a duré six jours.

Conclusions de l'Assemblée

2. L'ordre du jour de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a accordé une large place à la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, la santé génésique, le traitement et les soins dans le cadre d'une riposte globale coordonnée au VIH/SIDA, la sécurité routière, l'ulcère de Buruli, l'éradication de la dracunculose et la santé mentale.

3. Dans son discours d'ouverture, le Dr Jong-wook Lee, Directeur général de l'OMS, a évoqué les signes encourageants qui laissaient penser que la Chine pourrait adjoindre à sa délégation des médecins de Taiwan pour participer aux travaux techniques de l'OMS. Pendant son discours, il a accordé un moment à Mademoiselle Anastasia Kamylyk, du Belarus, pour qu'elle raconte son expérience en tant que personne vivant avec le VIH/SIDA. Le Dr Lee a donné à l'Assemblée des chiffres instructifs sur l'état de la santé dans le monde.

4. Le Directeur général a insisté sur l'importance de la décentralisation afin d'améliorer l'efficacité d'une budgétisation fondée sur les résultats et aussi sur la nécessité d'accroître la transparence et la collaboration pour atteindre ensemble, des résultats meilleurs. Il a invité l'Assemblée à accorder une attention particulière à la santé de la femme et de l'enfant, qui sera le thème de la Journée mondiale de la Santé en 2005.

5. L'Assemblée mondiale a adopté dix-neuf résolutions toutes aussi importantes les unes que les autres. On peut citer à cet égard :

- a) *Éradication de la dracunculose.* Les pays endémiques ont pris l'engagement devant le Président Jimmy Carter de tout mettre en œuvre pour l'éradication de cette maladie d'ici à 2009.
- b) *Santé génésique : projet de stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles du développement international.* L'Assemblée soutient la nécessité d'accorder une attention particulière à la santé maternelle et néonatale en prévision du premier rapport sur la situation de la santé génésique et sexuelle qu'établira l'OMS en 2005, au titre de sa contribution au rapport du Secrétariat général à l'Assemblée générale des Nations Unies relatifs aux progrès accomplis, en vue de la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.
- c) *La migration internationale du personnel de santé : un défi pour les systèmes de santé des pays en développement.* L'Assemblée, entre autres propositions, demande au Directeur général de mobiliser tous les secteurs de programme concernés au sein de l'OMS, en collaboration avec les États Membres, pour développer les ressources humaines et améliorer l'appui fourni aux pays en développement dans le domaine de la santé, en créant des mécanismes appropriés.

Tables rondes ministérielles

6. Cette année, quatre tables rondes ministérielles ont été organisées parallèlement sur le thème *VIH/SIDA*. Le VIH/SIDA constitue la crise la plus importante des temps modernes pour la santé publique. Les groupes ont travaillé sur quatre sujets distincts mais interdépendants :

- a) L'accès aux soins et au traitement du VIH/SIDA dans les pays;
- b) Le renforcement de la capacité des services de santé à élargir l'accès au traitement VIH/SIDA dans les pays;
- c) Les stratégies d'intégration des programmes de prévention et de traitement dans les pays;
- d) Mobilisation de partenaires et de ressources financières pour élargir l'accès au traitement du VIH/SIDA dans les pays.

7. Au total 132 Ministres et Chefs de délégation ont pris part aux tables rondes. Cette grande participation illustre l'intérêt suscité par cette grave crise sanitaire, dans le monde entier.

MÉTHODE DE TRAVAIL ET DURÉE DE LA CINQUANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

8. Il a été proposé que la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvre le lundi 16 mai 2005 au *Palais des Nations*, à Genève, et s'achève le 25 mai 2005 au plus tard.

9. Conformément à la résolution WHA52.21 relative à la réforme de l'Assemblée de la Santé, dans laquelle le Directeur général était invité à prendre les dispositions appropriées en vue de séances plénières plus brèves, les délégués à l'Assemblée de la Santé seront :

- a) invités à limiter à cinq minutes leurs interventions au cours des débats;
- b) encouragés à faire des interventions par groupe ou par région;
- c) invités à remettre des déclarations écrites n'excédant pas 600 mots pour inclusion dans le procès-verbal des séances plénières au lieu de prendre la parole.

10. Les délégués souhaitant faire inscrire leur nom sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront en informer le Département des Organes directeurs, n° de télécopie 41 22 791 41 73.

11. Le texte des déclarations qui seront faites lors de la discussion générale devra être remis au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé le matin du 17 mai 2005 au plus tard.

12. Le thème de la Journée mondiale de la Santé de 2005 sera «*La santé de la Femme et de l'Enfant*».

Pouvoirs

13. Les pouvoirs des délégués, des suppléants et des conseillers devront être remis au Secrétariat (Organes directeurs) avant **le 1^{er} mai 2005**. Les pouvoirs doivent être attribués par le Chef de l'État, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les États Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au plus qui pourront être accompagnés par des suppléants et des conseillers. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de Vérification des Pouvoirs. Bien que n'étant pas considérés comme des moyens officiels de présenter les pouvoirs, des télécopies ou messages électroniques pourront être envoyés aux Organes directeurs (n° de télécopie 41 22 791 41 73; courrier électronique : credentials@who.int) pour information préliminaire, en attendant l'envoi des documents originaux. Les pouvoirs doivent comprendre les renseignements ci-après pour chaque participant : NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules), prénoms, titre, fonction, institution, ville, sexe (sauf si celui-ci est indiqué dans le titre).

Remboursement des frais de voyages

14. La résolution WHA50.1 dispose que seuls les États Membres classés parmi les pays les moins avancés par les Nations Unies seront remboursés des frais de voyage effectifs d'un seul délégué. Conformément à la politique de l'OMS, le remboursement sera limité à une somme équivalant au prix du voyage en classe économique par l'itinéraire le plus direct.

Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé

15. La Région africaine désignera un candidat au poste de Vice-Président de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Conformément à la décision 5(3) adoptée par le Comité régional à sa trente-troisième session, il sera proposé que le Président de la cinquante-quatrième session du Comité régional assume la Vice-Présidence de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

ÉTATS MEMBRES HABILITÉS A DÉSIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif

16. Le Conseil exécutif comprend 32 personnes désignées par autant d'États Membres. La Région africaine y compte sept (7) membres. Le mandat de chaque Membre est de trois ans, ce qui signifie que chaque membre couvre 6 réunions du Conseil. Les nouveaux membres sont élus au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé et leur mandat commence lors de la session du Conseil exécutif qui suit immédiatement cette Assemblée de la Santé et expire à la fin de l'Assemblée de la Santé durant laquelle le Membre est remplacé.

Pratique en vigueur pour la désignation des personnes devant faire partie du Conseil exécutif

17. La pratique appliquée pour désigner des personnes devant siéger au Conseil exécutif a consisté, jusqu'à présent, à suivre l'ordre alphabétique anglais qui présente cependant des limites en ce sens que tous les blocs sous-régionaux ne sont pas représentés à tout moment. Afin de remédier à cette situation, la cinquante-troisième session du Comité régional a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les diverses possibilités de parvenir à une représentation géographique plus équitable au sein du Conseil.

Arrangements proposés pour la désignation des personnes devant faire partie du Conseil exécutif

18. La réunion informelle du Comité régional tenue en mai 2004 au cours de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé à Genève a examiné les recommandations formulées par le sous-comité sur la révision de la méthode utilisée par le Comité régional pour déterminer les membres devant être désignés pour siéger au Conseil exécutif. Cette réunion a décidé que les dispositions ci-après devraient être suivies chaque année lors de la transmission des noms des États Membres de la Région africaine pouvant être élus par l'Assemblée de la Santé :

- a) Afin de garantir un équilibre géographique en ce qui concerne les États Membres de la Région africaine siégeant au Conseil exécutif, ces États doivent être divisés en trois sous-régions : Sous-région I, Sous-région II et Sous-région III, correspondant aux groupes géographiques de la Région africaine;
- b) Chaque Sous-région devrait recevoir deux sièges sur les sept qui reviennent à la Région africaine, le septième siège devenant un siège rotatif entre les sous-régions. La Sous-région devant bénéficier en premier de ce siège flottant sera déterminée par consensus, faute de quoi elle sera déterminée par tirage au sort. Ce siège passera ensuite par ordre numérique aux autres sous-régions, par exemple de la Sous-région II à la Sous-région III, puis à la Sous-région I et de nouveau à la Sous-région II; etc.;
- c) Les États Membres actuellement représentés au Conseil exécutif poursuivront leur mandat, les sièges devenant vacants dans chaque sous-région étant remplis conformément aux nouvelles dispositions décrites dans le présent document, à compter du mandat des Membres qui commenceront à siéger en mai 2005 (comme cela est indiqué dans le rapport du Sous-Comité, Annexe III).

États Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à partir de mai 2005

19. Le Kenya et le Lesotho ont désigné des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à compter de la cent-quatorzième session qui se tiendra immédiatement après la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Ces représentants y retrouveront les délégués du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée et de la Guinée-Bissau au titre de la Région africaine.

20. Le mandat du Gabon, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée expirera à la clôture de la Cinquante-Huitième Assemblée de la Santé. **Conformément aux nouvelles dispositions adoptées en mai 2004 lors de la Réunion informelle du Comité régional**, ces pays seront remplacés par le Libéria (Sous-région I), le Rwanda (Sous-région II) et Madagascar (Sous-région III). Il est proposé que le septième siège (siège flottant) soit attribué à la Namibie pour le compte de la Sous-région III car ce pays n'a jamais eu l'occasion de servir au Conseil exécutif.

21. Ces nouveaux pays (Libéria, Rwanda, Madagascar et Namibie) participeront à la cent-seizième session du Conseil exécutif en mai 2005 et devront confirmer leur disponibilité au moins six semaines avant la Cinquante-Huitième Assemblée de la Santé.

22. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le feront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

23. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a décidé par la résolution WHA31.1 que :

- a) le mandat de la Commission A consistera à :
 - i) traiter principalement des questions programmatiques et budgétaires;
 - ii) examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif à ce sujet;
 - iii) recommander le montant du budget et la résolution portant ouverture de crédits;
 - iv) examiner les projections budgétaires provisoires pour l'exercice biennal suivant; et examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée de la Santé (Article 34);
- b) le mandat de la Commission B consistera à :
 - i) traiter principalement des questions administratives, financières et juridiques;
 - ii) examiner la situation financière de l'Organisation, y compris : le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux comptes; l'état des contributions et avances au Fonds de roulement et de tous autres fonds ayant une incidence sur la situation financière de l'Organisation; et l'examen de la part des recettes occasionnelles devant être utilisées pour aider à financer le budget;
 - iii) recommander le barème des contributions; et
 - iv) examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée mondiale de la Santé.

24. L'Assemblée mondiale de la Santé élit les Présidents des Commissions principales après examen du rapport de la Commission des Désignations.

25. Chaque Commission principale élit deux Vice-Présidents et un Rapporteur, après examen du rapport de la Commission des Désignations.

26. L'Annexe 2, qui a été préparée pour l'information des membres de la Commission des Désignations, donne la répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes.

27. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera si besoin est avant la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des États Membres de la Région africaine pouvant assumer les fonctions suivantes :

- a) Présidents des Commissions principales A et B;
- b) Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

Réunion informelle du Comité régional

28. Avant l'ouverture de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional convoquera une réunion du Comité régional le lundi **16 mai 2005 à 8h30** au *Palais des Nations*, à Genève. Les informations relatives à la salle où se déroulera cette réunion seront communiquées dans le journal de l'Assemblée.

29. Cette réunion informelle confirmera les propositions du Comité régional en ce qui concerne les États Membres qui siégeront dans les diverses commissions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

QUESTIONS TECHNIQUES

30. En application de la résolution EB99.R28 adoptée par le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par la résolution WHA50.18, paragraphe 2(1) du dispositif, que le Conseil exécutif n'inscrira séparément à l'ordre du jour de l'Assemblée des questions relatives à des programmes techniques particuliers qu'au cours des années où l'Assemblée de la Santé n'entreprend pas un examen général du projet de budget programme biennal, de manière à consacrer davantage de temps à ces questions techniques.

ANNEXE 1

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Assemblée	Année	Président	Pays
Trentième	1977	Dr S. TAPA,	Tonga
Trente et Unième	1978	M.K. MOHAMMED,	Trinidad et Tobago
Trente-Deuxième	1979	Professeur P. TUCHINDA,	Thaïlande
Trente-Troisième	1980	Dr A. R. AL-AWADI,	Koweït
Trente-Quatrième	1981	Dr Néropi VIOLAKI-PARASKEVA,	Grèce
Trente-Cinquième	1982	M. M. DIOP,	Sénégal
Trente-Sixième	1983	M. TANSRI CHONG HON NYAN,	Malaisie
Trente-Septième	1984	Dr G. Soberon ACEVEDO,	Mexique
Trente-Huitième	1985	Dr S. SURJANINGRAT,	Indonésie
Trente-Neuvième	1986	Dr Z. HAMZEH,	Jordanie
Quarantième	1987	Dr J. VAN LONDEN,	Pays Bas
Quarante et Unième	1988	Dr NGANDU-KABEYA DIBANDALA,	RDC.
Quarante-Deuxième	1989	Professeur Minzhang CHEN,	Chine
Quarante-Troisième	1990	Dr P. NARANJO,	Équateur
Quarante-Quatrième	1991	Dr P.NYMADAWA,	Mongolie
Quarante-Cinquième	1992	M.A. AL-BADI,	Émirats Arabes Unis
Quarante-Sixième	1993	M.C. ORTENDAHL,	Suède
Quarante-Septième	1994	M.B.K. TEMANE,	Botswana
Quarante-Huitième	1995	Dato Dr HAJI JOHAR NOORDIN,	Brunéi
Darussalaam			
Quarante-Neuvième	1996	Dr A.J. MAZZA,	Argentine
Cinquantième	1997	M. Saleem I. SHERVANI,	Inde
Cinquante et Unième	1998	Dr F.R. AL-MOUSAWI,	Bahrain
Cinquante-Deuxième	1999	Mme Maria de Belen ROSEIRA,	Portugal
Cinquante-Troisième	2000	Dr. Libertina AMATHILA,	Namibie
Cinquante-Quatrième	2001	Dr Hong Sun Huot,	Cambodge
Cinquante-Cinquième	2002	Dr J.F. López Beltrán,	El Salvador
Cinquante-Sixième	2003	Dr Kandaker Mosharrif Hossain,	Bengladesh
Cinquante-Septième	2004	M. Mohammed Nasir Khan,	Pakistan

ANNEXE 2

**DISTRIBUTION BY COUNTRY OF FUNCTIONS DURING
PRECEDING ASSEMBLIES**

**RÉPARTITION PAR PAYS DES FONCTIONS EXERCÉES
AU COURS DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES**

The attached table provides information, by type of function, for each of the previous Assemblies.

Le tableau ci-joint donne les informations par type de fonctions, pour chacune des Assemblées précédentes.

TABLE/TABLEAU

	WHA47 47ème Assemblée 1994	WHA48 48ème Assemblée 1995	WHA49 49ème Assemblée 1996	WHA50 50ème Assemblée 1997
Président President	Botswana	Brunéi Darussalam	Argentine	Inde
Vice-Présidents Vice-Presidents	Rep. démocratique populaire lao Égypte Thaïlande Slovénie Argentine	Burkina Faso Mexique Iran Bélarus Myanmar	Gabon Qatar Bulgarie Sri Lanka Fidji	Algérie Venezuela Libye Portugal Chine
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Indonésie, Com. "A" Arabie Saoudite, Com. "B"	Tanzanie, Com. "A" Pologne, Com. "B"	Pays-Bas, Com. "A" Afrique du Sud, Com. "B"	Belize, Com "A" Kiribati, Com "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bahrain Burkina Faso Cap-Vert Chine Cuba France Gabon Guatemala Guinée Iran Israël Japon Nigéria Fédération de Russie Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Venezuela	Bolivie Botswana Chine Cuba France Indonésie Japon Kenya Malawi Maroc Mozambique Oman Panama Fédération de Russie Émirats Arabes Unis Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Australie Canada Chine Croatie Cuba Équateur France Liban Mali Nigéria Oman Fédération de Russie Thaïlande Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Zaïre Zambie	Argentine Bulgarie Côte d'Ivoire Cuba Erythrée France Japon Maroc Mozambique Myanmar Fédération de Russie Seychelles Afrique du Sud Suède Émirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Belgique, Singapour Com. "A" Mexique, République centrafricaine Com."B"	Maroc, Iles Salomon, Com."A" Inde, Honduras, Com. "B"	El Salvador, Philippines, Com. "A" Bangladesh, Koweït, Com. "B"	Tunisie, Maurice, Com. "A" Fédération de Russie, Nepal, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Iraq, Com. "A" Papouasie Nouvelle- Guinée, Com. "B"	Luxembourg, Com. "A" Égypte, Com. "B"	Bhoutan, Com. "A" Hongrie, Com. "B"	Suisse, Com. "A" Liban, Com. "B"

Annexe 2

	WHA51 51ème Assemblée 1998	WHA52 52ème Assemblée 1999	WHA53 53ème Assemblée 2000	WHA54 54ème Assemblée 2001
Président President	Bahrain	Portugal	Namibie	Cambodge
Vice-Présidents Vice-Presidents	Afrique du Sud République dominicaine Azerbaïdjan Bhoutan États fédérés de Micronésie	Bangladesh Jamaïque Jamahiriya arabe libyenne Samoa Zimbabwe	Australie Haïti Koweït Inde Ouzbékistan	Burkina Faso Nicaragua Pakistan Belarus République pop. démocratique de Corée
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Nouvelle Zélande, Com. "A" Sri Lanka, Com. "B"	Oman, Com "A" Mexique, Com "B"	Bangladesh, Com. "A" Liban , Com. "B"	Kenya, Com. "A" Islande, Com. "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Argentine Belarus Burundi Chine Cuba Chypre France Guinée-Bissau Jamaïque Liban Niger Fédération de Russie Sierra Leone Espagne Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Argentine Benin Burkina Faso Cape-Vert Chine Cuba France Israël Japon Kenya Liban Lituanie Fédération de Russie Sri Lanka Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Zambie	Bosnie-Herzégovine Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Allemagne Ghana Lesotho Oman Palaos Fédération de Russie Afrique du Sud Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique Uruguay	Bahrain Bhoutan Bolivie Chine Cuba République démocratique du Congo Dominique France Guinée Bissau Iran (Rép. Islamique d') Japon Mali Niger Fédération de Russie Suède Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Danemark, Népal, Com. "A" Guinée équatoriale Venezuela, Com. "B"	Ghana, Malaisie, Com. "A" Bhoutan, Finlande, Com "B"	Nicaragua, Malte, Com. "A" Algérie, Fidji , Com. "B"	Émirats Arabes Unis, Palaos, Com. "A" Bahamas Swaziland, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Pakistan, Com. "A" Rép. tchèque Com. "B"	Kazakstan , Com. "A" Tchad, Com. "B"	Madagascar, Com. "A" Thaïlande, Com. "B"	Swaziland

Annexe 2

	WHA55 55ème Assemblée 2002	WHA56 56ème Assemblée 2003	WHA57 57ème Assemblée 2004
Président President	El Salvador	Bangladesh	Pakistan
Vice-Présidents Vice-Presidents	Botswana Ukraine Népal Kiribati Oman	Cameroun Bolivie Jordanie Allemagne	Afrique du Sud Bulgarie Grenade Malaisie Timor-Leste
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions Principales	Ireland Senegal	Canada Fidji	République démocratique Populaire du Laos, Com. "A" Bhoutan, Can "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Barbades Chine Côte d'Ivoire Cuba République populaire et démocratique de Corée France Japon Mexique Maroc Fédération de Russie Rwanda Sao Tomé et Principe Sierra Leone Espagne Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord États-Unis d'Amérique	Algérie Bahraïm Burundi Chine Cuba France Ghana Grèce Inde Iran (Islamic Republic) Jamaïque Lesotho Poland Russian Federation Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Tanzanie États-Unis d'Amérique	Botswana Chili Chine (Rep. Popol.) Cuba Etats-Unis d'Amérique Fédération de Russie France Irlande Jamahiriya arabeliyenne Kazakhstan Liberia Niger Nigeria Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Tchad Trinité- et- Tabago Yemen
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Brésil Inde Tunisie Viet Nam	Benin Maroc Roumanie République populaire et démocratique de Corée	Saint-Vincent-et-les- Grenadines, Pays-Bas, Com. "A" République Centrafrique, Jordanie, Can . "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Comores Indonesie	Czech Republic Venezuela	Bengladesh, Can "A" Hongrie, Can "B"

